

truire la nouvelle église, la pioche des démolisseurs a mis à jour les restes d'un ancien cloître aux voûtes hardies, dont les sculptures remarquables et bien conservées, des chapiteaux, socles et clés de voûtes font la joie de nos érudits. Ces vestiges se trouvent situés au rez-de-chaussée de l'habitation des chanoines des Pères Picpus et remontent au xiv^e siècle.

22 décembre. — Elections consulaires. — Le deuxième tour de scrutin a eu lieu aujourd'hui; tous les candidats présentés par l'Union des chambres syndicales ont été élus à l'unanimité de 500 votants environ.

Sont élus : MM. Lignon Achille, président; Araud, Mollard, Millet, Brizon, Ricard, jugés titulaires pour 2 ans; Ferrand, titulaire pour un an.

MM. Deveraux, Petit, Rey, Chassaignon-Revol, Péronnet, jugés suppléants pour deux ans, et M. Mercier, pour un an.

23 décembre. — A la Société d'économie politique, conférence de M. Bleton sur le mouvement mutualiste en France pendant ces quinze dernières années.

— Paris. — Académie des sciences. — Dans sa séance publique annuelle, l'Académie des sciences a décerné des prix Montyon de 2.500 fr. à MM. les docteurs Poncet et Bérard pour leur traité clinique de l'actinomycose humaine et à M. le professeur Bard pour ses travaux sur la spécification cellulaire. Déjà, il y a quelques jours, M. Poncet avait obtenu pour ce même traité un prix de l'Académie de médecine.

26 décembre. — Le Legs Meissonier. — On sait que, par son testament olographe en date du 7 mai 1898, M^{me} veuve Meissonier, décédée à Paris le 21 mai dernier, a légué aux Musées de Lyon une collection complète de bronzes Binjen d'après Meissonier.

La Commission consultative des Musées, appelée à donner son avis sur cette libéralité, s'est prononcée pour son acceptation par la ville.

D'autre part, les formalités remplies vis-à-vis des héritiers naturels n'ayant donné lieu à aucune réclamation, le Conseil municipal de Lyon va être appelé dans sa prochaine séance à accepter le legs de M^{me} Meissonier.